

Demande d'instruction d'un projet de travaux d'éclairage public



Ce document est destiné aux communes adhérant à la compétence Eclairage Public. Il a pour objet de signaler au Syndicat tout projet de travaux que la commune envisage de réaliser (à l'exception de ceux à exécuter en urgence pour cause de sécurité). Certaines opérations nécessitent des études particulières, l'attention des collectivités est appelée sur l'importance d'anticiper suffisamment l'envoi de leur demande. **Un délai de 6 mois peut être nécessaire avant de pouvoir procéder au lancement des travaux.**

Bien entendu, les services du TE Flandre se tiennent à votre écoute pour répondre à vos interrogations.
Aussi, n'hésitez pas à contacter le TE Flandre : **Téléphone 03.28.43.44.45 / courriel : contact@teflandre.fr**

COLLECTIVITE CONCERNEE

Affaire suivie par :Mr ou Mme

FonctionTéléphone :

Courriel (en majuscule):

LOCALISATION

Commune :

Rue, hameau, lieu dit :

TYPE DE TRAVAUX :

- création d'un nouveau réseau d'éclairage public
- extension du réseau existant
- rénovation d'installations :
 - point(s) lumineux - nombre :
 - Numéros des points lumineux concernés :
 - armoire(s) de commande - nombre :
- autres travaux (à préciser) :

Observations_:

Date de réalisation souhaitée : Premier semestre 2020 2ème semestre 2020

Le projet a été présenté en conseil municipal le :.....
(Délibération du conseil municipal à joindre)

La présente demande de travaux accompagnée d'un plan d'emprise doit être adressée au :
Siège du TE Flandre : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
Ou par mail à contact@teflandre.fr

Signature du représentant de la collectivité :

date :

La présente fiche et le modèle de délibération sont téléchargeables sur le site du TE Flandre
www.teflandre.fr , rubrique 'PRATIQUE', sous rubrique 'DOCUMENTS A TELECHARGER POUR LES
COMMUNES'